

ENTREPRISE .....

Adresse : .....

Tél. : ..... / Mail : .....

Site internet : .....



# FICHE D'AUTOCONTRÔLE ISOLATION DES COMBLES PERDUS

## INFORMATIONS CHANTIER

Client ..... Réf. devis .....

Adresse .....

Date début travaux ..... Date fin travaux .....

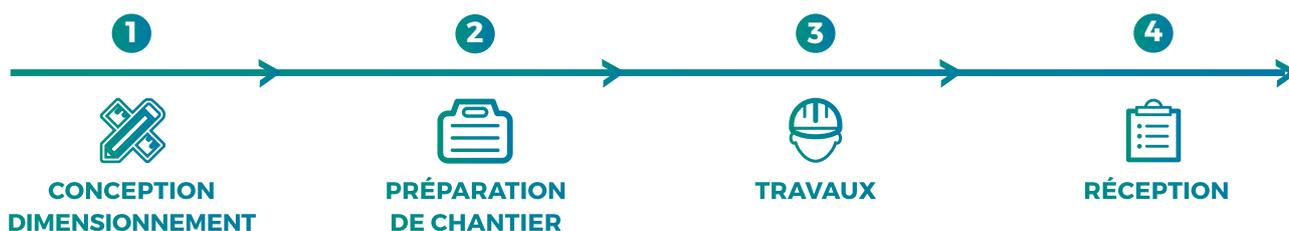
## INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1 ..... Intervenant 3 .....

Intervenant 2 ..... Intervenant 4 .....

Fait à (lieu) : ..... Le (date) : .....

### L'AUTOCONTRÔLE EN 4 ÉTAPES



#### À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

Les grilles RGE sont téléchargeables sur ce lien :  
<https://www.faire.gouv.fr/pro/rge>



## A VÉRIFIER AVANT TOUT LANCEMENT DE TRAVAUX

- L'ouvrage est accessible (en cas de coactivité) ?
- Les équipements sont stockés conformément aux préconisations des fabricants ?

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.

### ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

#### Légende

-  Conforme
-  Non conforme / non vérifiable
-  Sans objet
- RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

- |  |   |
|--|---|
| <p><b>1.</b> Une visite technique préalable obligatoire est effectuée ?   </p> <p><b>2.</b> Est-ce que des interventions futures sont envisagées et ont été discutées avec le client (rénovation globale ou par étape) ?   </p> <p><b>3.</b> <b>Si oui</b> : est-ce que des prédispositions particulières ont été intégrées au projet ?   </p> <p><b>4.</b> Une information sur le choix du procédé d'isolation a été faite au client (dépose éventuelle, performance thermique, épaisseur, type d'isolant...) ?   </p> <p><b>5.</b> <b>Si un plancher est existant</b> : l'entreprise échange avec le client pour savoir s'il souhaite continuer de stocker ? (par défaut, après isolation, le plancher devient inaccessible)   </p> <p><b>6.</b> <b>Si des équipements nécessitant une maintenance sont présents (groupe VMC)</b> : un chemin technique est proposé ?   </p> <p><b>7.</b> Une information sur l'impact de l'isolation thermique sur le confort d'été a été faite au client ?   </p> | <p><b>8.</b> La ventilation minimale des combles perdus est vérifiée selon les textes de mise en oeuvre de l'isolation ? <b>RGE</b>   </p> <p><b>9.</b> Une ventilation permanente est présente et fonctionne (vérifier la présence d'une VMC ou d'une ventilation naturelle, éventuellement des grilles ou entrées d'air, bouches d'extraction etc.) ?   </p> <p><b>10.</b> Le support est exempt de traces d'humidité (infiltrations, défaut d'étanchéité, condensation...) ? <b>RGE</b>   </p> <p><b>11.</b> La nécessité de pose d'un pare-vapeur est vérifiée selon les textes de mise en oeuvre ?   </p> <p><b>12.</b> Suivant le type de plafond suspendu (en plaque de plâtre) la masse de l'isolant a été adaptée ? <b>RGE</b>   </p> <p><b>13.</b> L'isolation existante est évaluée et sera soit déposée soit repositionnée si besoin ? <b>RGE</b>   </p> <p><b>14.</b> Parois supports, isolant et parement conformes au regard des risques en cas d'incendie ? <b>RGE</b>   </p> |
|--|---|

#### N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

... suite page suivante

## Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/  
Non vérifiable

∅ Sans objet

**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

## ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

15. Les locaux sont accessibles (si travaux simultanés par ex.) ?  ✓  ✗  ∅
16. Les locaux sont hors d'eau hors d'air ?
17. Vérification du matériel livré (conforme à la commande, quantité, qualité) ?
18. Stockage de l'isolant à l'abri du soleil et de l'humidité ?
19. Existence ou mise en place des éléments de sécurité pour le travail en hauteur ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

## ETAPE 3 TRAVAUX

20. Le support est continu et ne présente ni trous ni fentes ouvertes (à l'exception des passages de câbles électriques) susceptibles de nuire à l'isolation ? **RGE**  ✓  ✗  ∅
21. Si soufflage : si l'isolant existant n'est pas en contact avec le support, il est repositionné ou déposé et en présence de pare-vapeur, celui-ci est placé du côté chaud ? **RGE**
22. Si soufflage : mise en place d'un dispositif empêchant l'isolation d'être en contact avec la couverture en cas de nécessité et si accessibilité ?
23. Si soufflage : présence de piges d'épaisseurs (4 piges pour 100 m<sup>2</sup>) visibles depuis l'accès aux combles ? **RGE**
24. Si panneaux déroulés : L'isolant placé entre les solives de plancher, fermettes, chevrons ou les entrants porteurs est serré mais non comprimé dans son épaisseur ?
25. Si panneaux déroulés : si deux couches d'isolant, pose réalisée à joints décalés ou croisés ? **RGE**
26. En cas d'isolation en plusieurs couches : si un pare-vapeur ou un surfacage kraft intégré à l'isolant est déjà présent, celui-ci est lacéré pour éviter les risques de condensation ? **RGE**
27. Si les textes de mise en oeuvre imposent la mise en place d'un pare-vapeur : celui-ci est disposé conformément aux textes ? **RGE**  ✓  ✗  ∅
28. Si un pare-vapeur est mis en place au niveau du plafond : la continuité avec celui des parois verticales est assurée ?
29. Traitement de la trappe d'accès (accessibilité/étanchéité à l'air/comportement au feu/réhausse du chevêtre:5 cm /isolation) ? **RGE**
30. Les trappes d'accès aux combles perdus comportent un isolant de performance thermique égale à celle du plafond ou du plancher en partie courante ? **RGE**
31. Si panneaux déroulés en laine minérale : si l'isolant n'est pas nu ou surfacé voile de verre, les spots sont protégés par un matériel adapté ?
32. Les distances de sécurité sont vérifiées par rapport à la classe de température des conduits de fumées ? **RGE**
33. Si soufflage : aucun matériel électrique pouvant créer une source de chaleur n'est en contact direct avec l'isolant ? **RGE**

... suite page suivante

## Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/  
Non vérifiable

∅ Sans objet

**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

**34.** Les infiltrations d'air sont réduites au maximum à chaque point singulier (pénétration de réseaux...)?

**35.** Si l'étanchéité à l'air est réalisée avec un système sous Avis technique, celui-ci est respecté ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

## ETAPE 4 RÉCEPTION

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

**36.** Le chantier est replié et nettoyé ?

**41. Si soufflage :** présence de la fiche de fin de chantier à proximité de la trappe d'accès avec 3 étiquettes de sacs d'isolant ? **RGE**

**37.** L'isolant posé est conforme au devis ? (nature, épaisseur, caractéristiques) **RGE**

**38. Si présence d'un conduit de fumée ou d'un spot,** les dispositions prises pour le risque incendie sont expliquées au client ? **RGE**

**42.** La trappe d'accès au comble perdu est isolée avec un isolant semi-rigide dont la résistance thermique est au moins égale à celle de l'isolation installée sur le plancher ?

**39. Si soufflage :** les boîtes de dérivation électriques sont repérées ? **RGE**

**43.** Les consignes d'usage (fixation, perforation...) doivent être expliquées au client afin de garantir la bonne utilisation ?

**40. Si soufflage :** une étiquette signalétique est mise en place à proximité du tableau électrique si celui-ci est accessible ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)